

## ANNEXE 2

### L'addendum 2 au document de stratégie pays et au programme indicatif national

#### Communauté européenne et le Cameroun

Une revue de fin de parcours du document de stratégie pays (DSP) et du programme indicatif national (PIN) concernant le Cameroun a été réalisée courant 2006 conformément à l'article 5(6-7) de l'annexe IV à l'accord de partenariat ACP-CE.

#### 1. Allocation financière après la RFP

Le présent addendum adapte les dotations indicatives des enveloppes A et/ou B mentionnées au paragraphe 2 des dispositions générales, accompagnant le DSP et le PIN tel que modifié par la Décision de la Commission C(2004)4474 du 29/11/2004, ainsi que toutes les autres références à ces montants dans les différents chapitres et annexes du DSP et du PIN.

Suite à la réalisation de la revue de fin de parcours (RFP), au vu de l'évaluation des besoins et des résultats actuels du pays, la Communauté révisé sa dotation financière en faveur du Cameroun de la façon suivante:

	Dotations initiales au titre du 9 <sup>e</sup> FED	Dotations au terme de la Revue à mi-parcours (y compris les transferts des FED antérieurs)	Dotations au 31/12/2005 (y compris les transferts des FED antérieurs)	Nouvelle dotation au terme de la RFP (y compris les transferts des FED antérieurs jusqu'au 31/12/2005)
Enveloppe A	159.000.000	126.291.000	160.424.475	164.378.235
Enveloppe B (Sysmin inclus, la facilité de soutien à la paix exclue)	67.500.000	8.700.000	8.700.000	8.200.000

*Montants exprimés en Euros*

Le Cameroun bénéficie d'une allocation supplémentaire en faveur de l'enveloppe A de 3.953.760 € sous réserve de disponibilité des fonds dans la réserve de développement à long terme.

Les dégagements des PIN des FED antérieurs sont ajoutés à l'enveloppe A et les dégagements de l'enveloppe A du 9<sup>e</sup> FED restent dans l'enveloppe A. Le montant cumulatif total desdits dégagements réalisés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006 et disponibles pour l'enveloppe A ne dépassera cependant pas le montant de € 5.848.044. Tous les dégagements supplémentaires des FED antérieurs et de l'enveloppe A du 9<sup>e</sup> FED seront transférés à la réserve pour le développement à long terme.

Le montant de € 500.000 déduit de l'enveloppe B et les dégagements de l'enveloppe B à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006 jusqu'à la date d'adoption de la décision de la Commission concernant le

présent addendum seront transférés à la réserve pour le développement à long terme. Les fonds ainsi transférés seront utilisés à travers un engagement consolidé dans la région de l'Afrique centrale pour des activités d'aide humanitaire et d'aide d'urgence telles que définies aux articles 72 et 73 de cet Accord. Tous les dégagements réalisés sous l'enveloppe B à partir de la date d'adoption de la décision de la Commission concernant le présent addendum seront transférés à la réserve de développement à long terme.

Indépendamment des paragraphes précédents, tous les dégagements du 9<sup>ème</sup> FED et des FED antérieurs à partir du 1<sup>er</sup> avril 2007 et tous les fonds sous les enveloppes A et B qui n'auront pas passé les procédures de gestion du Comité du FED avant le 01 août 2007 seront transférés à la réserve de développement à long terme.

## **2. Désagrégation sectorielle indicative de l'enveloppe A après la RFP**

À l'occasion de la revue de fin de parcours, il a été convenu de maintenir la stratégie du pays contenue dans le DSP et le PIN.

La nouvelle ventilation de la dotation indicative destinée à couvrir les activités de développement à long terme (enveloppe A) y compris le montant maximum de dégagements des FED antérieurs auquel il est fait référence au point 1 est présentée ci-dessous:

	Dotation indicative initiale		Dotation indicative au terme de la RMP (conformément à l'addendum)		Dotation indicative au terme de la RFP	
<i>Secteur de concentration Transports</i>	79.5 M€	-95.4 50-60%	80M€	63.3%>	113.090.000 €	66.44%
<i>Appui macroéconomique</i>	47.7-55.65 M€	30-35%	15 M€	11.9%	17.024.400 €	10%
<i>Programmes hors secteur de concentration (parmi lesquels Appui aux acteurs non étatiques)</i>	19.08 M€ (8.745M€)	12% (5.5%)	28 M€ (9 M€)	22.2% (7.1%)	40.111.880 € 5.400.000€	23.56% (3.17%)
<i>Réserve</i>	4.77 M€	3%	3.291 M€	2.6%	0	0
	159M€	100	126.291 M€	100	170.226.280€*	100%

\*montant égal à 164.378.235€+5.848.044€ de dégagements prévus en 2006 provenant de FED antérieurs  
Montants exprimés en millions d'euros

Ces montants sont indicatifs et sous réserve de disponibilité des fonds dégagés et d'une préparation dans les délais des propositions de financements.

Au 31 décembre 2005, un montant de € 124.065.076 restait non-engagé. Ce montant non-engagé plus l'augmentation du PIN et les dégagements à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006 jusqu'au montant maximum de € 5.848.044 auquel il est fait référence au point 1 devrait être mobilisé notamment pour les programmes suivants:

### **Secteur de concentration Transports**

Aucun changement de stratégie été apporté dans le secteur. L'augmentation des fonds destinée à ce secteur provient d'une part des dégagements des FED précédents, et d'autre part de 2,2

M€ provenant des programmes hors secteur de concentration 9<sup>e</sup> FED. Cette augmentation vise à financer les surcoûts du tronçon de la route régionale entre Ngaoundere et Toubouro vers la frontière tchadienne.

### Secteur de concentration macro-économiques

Le dégagement des fonds Fed précédents a permis d'allouer environ 2 millions € supplémentaires à ce secteur.

### Programmes hors secteur de concentration

Suite au transfert de fonds, pour augmenter l'enveloppe destinée au secteur transports, les ressources disponibles sous le 9<sup>e</sup> FED pour les secteurs hors concentration sont passées de 28 M€ à 25.8 M€. Mais en ajoutant les reliquats provenant de FED antérieurs, le montant total s'élève à 40.1 M€.

Une somme additionnelle de 3.953.760 € a été ajoutée à l'enveloppe A afin de permettre le financement d'une intervention dans la zone frontalière du Lac Tchad et dans la péninsule de Bakassi, rétrocédées au Cameroun en 2006 en application du jugement de la Cour Internationale de Justice de 2002.

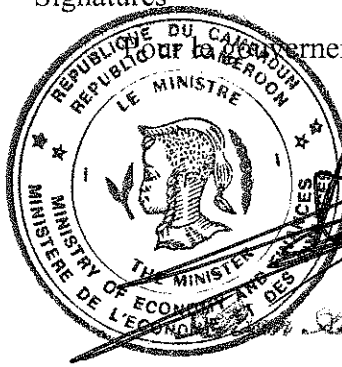
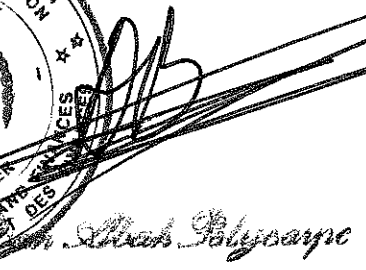
Les ressources totales disponibles pour les programmes hors secteur de concentration s'élèvent à 40.111.880 €.

Les adaptations concernant les secteurs de concentration, et les programmes hors secteurs de concentration, qui sont exposées dans le présent addendum, s'appliquent à toutes les sections concernées du DSP et du PIN, y compris leurs annexes, qui se rapportent à ces mêmes domaines d'intervention.

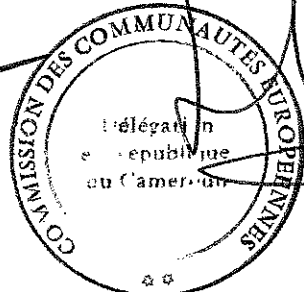

Date:

Signatures

Le Gouvernement <nom du pays>



Pour la Commission



Javier PUYOL  
Ambassadeur  
Chef de Délégation

10 JUIL. 2007